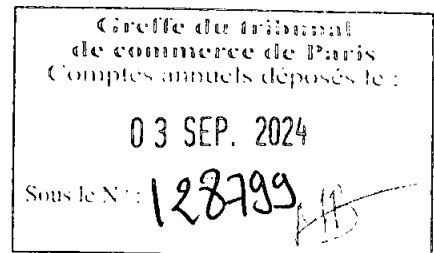


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 02/09/2024 - 128799 - 2013 B 18515 - 797 586 443 - A.Z.M.



SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE : A.Z.M.
CAPITAL : 16 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 22 AVENUE D'AMSTERDAM – 75009 PARIS
R.C.S. PARIS : 797 586 443

- TEXTE DES RESOLUTIONS -

Soumises à l'assemblée générale annuelle

du 30 juin 2024

::

- PREMIERE RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice :

1°) approuve le rapport de gestion, l'inventaire, les comptes annuels ; à savoir le compte de résultat et son annexe, le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés et avec toutes les opérations qu'ils traduisent, desquels il résulte un bénéfice de 229 829.31 euros.

2°) et donne, en conséquence, quitus à la Gérance pour sa gestion au cours de l'exercice.

- DEUXIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Gérance, décide d'affecter le bénéfice, soit 229 829.31 euros de façon suivante :

- au compte "AUTRES RESERVES", une somme de : 229 829.31 euros

- TROISIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial, statuant en application des dispositions de l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966, constate qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

AA

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE : A.Z.M.
CAPITAL : 16 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 22 AVENUE D'AMSTERDAM – 75009 PARIS
R.C.S. PARIS : 797 586 443

- PROCES - VERBAL -

De la délibération des associés

du 30 juin 2024

.....

L'an deux mille vingt-quatre, le trente Juin, à seize heures, au Siège Social, les associés se sont réunis sur convocation de la Gérance, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la Gérance, sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et sur les opérations ou conventions visées par l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966,
- Approbation du rapport de gestion, des comptes annuels, de l'inventaire, du compte de résultat et de son annexe, du bilan, de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation des résultats,
- Quitus à la Gérance,
- Approbation des opérations ou conventions visées par l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966,
- Questions diverses.

Sont présents :

- Monsieur ALPARSLAN Aziz,	propriétaire de	100 parts
- Monsieur ALPARSLAN Mustafa,	propriétaire de	60 parts
- Monsieur ALPARSLAN Azizcan,	propriétaire de	40 parts
total		200 parts sociales

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

AA

L'Assemblée réunit trois associés sur trois, possédant deux cents parts sur les deux cents parts composant le capital social et réunit ainsi le quorum exigé par la Loi.

Monsieur ALPARSLAN Aziz, gérant-associé, préside l'Assemblée, conformément à la Loi.

Il fait observer que la présente Assemblée a été convoquée quinze jours, au moins à l'avance, par lettre adressée au dernier domicile connu de chaque associé, indiquant l'ordre du jour ci-dessus reproduit.

A la lettre de convocation étaient joints le rapport de gestion sur les comptes annuels de l'exercice, le rapport spécial de la Gérance, et le texte des résolutions proposées.

Ces mêmes documents, avec en outre, le compte de résultat et son annexe, le bilan et l'inventaire au 31 décembre 2023 sont déposés sur le bureau de l'Assemblée.

Monsieur le Président fait encore observer que pendant le même délai de quinze jours précédant la présente Assemblée, le compte de résultat, le bilan et ses annexes ainsi que l'inventaire ont été tenus, au Siège Social, à la disposition des associés.

Le gérant, après avoir précisé que son associé n'a pas usé de la faculté de poser, par écrit, des questions, donne lecture de ses rapports qui demeureront annexés au procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette lecture terminée, personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement lues et mises aux voix :

- PREMIERE RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice :

1°) approuve le rapport de gestion, les comptes annuels, le compte de résultat et son annexe, le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés et avec toutes les opérations qu'ils traduisent, desquels il résulte :

- un bénéfice de 229 829.31 euros.

2°) et donne, en conséquence, quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

AA

- DEUXIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 229 829.31 euros de façon suivante :

- au compte "AUTRES RESERVES", une somme de : 229 829.31 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- TROISIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Gérance, statuant en application des dispositions de l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966, constate qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et dont compte-rendu lui a été fourni par la Gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-huit heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE : A.Z.M.
CAPITAL : 16 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 22 AVENUE D'AMSTERDAM – 75009 PARIS
R.C.S. PARIS : 797 586 443

:::

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2024

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

- RAPPORT DE GESTION**
- RAPPORT SPECIAL**
- TEXTE DES RESOLUTIONS**
- PROCES-VERBAL**

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

AA

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE : A.Z.M.
CAPITAL : 16 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 22 AVENUE D'AMSTERDAM – 75009 PARIS
R.C.S. PARIS : 797 586 443

...

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

A l'assemblée générale annuelle

du 30 juin 2024

..

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice, soumis à votre approbation (bilan, compte de résultat et annexe).

Pour votre information, nous vous avons adressé, avec le présent rapport, les documents prescrits par la Loi, à savoir :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe), ainsi que tous les documents et renseignements s'y rapportant ;
- Le texte des résolutions que nous proposons à votre vote.

L'inventaire a été mis à votre disposition au Siège Social dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales.

Les comptes annuels que nous vous soumettons ont été établis conformément à la Loi comptable du 30 avril 1983, et du décret N° 83-1020 du 29 novembre 1983.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

A A

**I - COMPTE - RENDU DE LA GERANCE, AINSI QUE DE L' ACTIVITE DE LA SOCIETE
LORS DE L' EXERCICE ECOULE**

Notre chiffre d'affaires hors-taxes s'est élevé à 2 101 623.88 euros, nos transferts de charges à 33 808.48 euros et nos autres produits de gestion courante à 7.85 euros.

Ces trois montants forment le total des produits d'exploitation qui s'élève à :

2 135 440.21 euros

Après imputation des charges d'exploitation, qui se ventilent comme suit :

- Achats de marchandises	€.	699 144.79
- Variation de stock (marchandises)	€.	1 760.00
- Achats de mat. premières et autres approv.	€.	51 271.40
- Variation de stock (mat. prem. et approv.)	€.	(6 270.00)
- Autres charges externes	€.	272 240.04
- Impôts et taxes	€.	14 289.10
- Rémunération du personnel	€.	564 208.06
- Charges sociales	€.	155 802.41
- Dotations aux amortissements	€.	75 763.99
- Autres charges	€.	839.63

Le résultat d'exploitation se traduit par :

- Un bénéfice de de : 306 390.79 euros

Après imputation :

- Des charges financières	€.	4 620.48
- Des charges exceptionnelles	€.	899.00
- De l'impôt sur les bénéfices	€.	71 042.00

Le résultat se traduit par :

- Un bénéfice de : 229 829.31 euros

II - COMMENTAIRES

1 - Sur l'exercice écoulé :

Les ventes de nos deux établissements ont énormément progressé cette année encore, avec une moyenne cumulée annuelle de 34.79 %, pour un chiffre d'affaires net global de 2 101 623.88 euros. Nous avons donc su parfaitement nous adapter aux nouvelles contraintes économiques, en modifiant nos cartes, en développant la vente à emporter et en améliorant notre rentabilité.

Nos charges sont maîtrisées, avec une hausse moyenne de 27.04 % sur un an. Parmi les postes les plus conséquents, nous remarquons par exemple le maintien de nos achats d'énergie ou des dépenses locatives, la hausse limitée de nos achats de marchandises à 21.51 % et a contrario l'augmentation plus marquée des dépenses de salaires (+36.77 %) et des charges sociales afférentes (+85.06 %).

Le résultat courant avant impôts est de 301 770.31 euros et nous permet de développer un nouveau bénéfice intéressant de 229 829.31 euros, que nous imputons aux réserves de l'entreprise.

2 - Sur l'évolution prévisible :

Nous sommes satisfaits de la gestion actuelle des deux restaurants, en très belle amélioration, saine et équilibrée. Les équipes de travail sont efficaces, soudées et promptes à satisfaire les demandes de la clientèle. Les retours sont excellents. Le constat est donc très positif, malgré le contexte socio-économique et l'inflation subie, et nous conforte dans nos choix et stratégies commerciales.

Nous n'envisageons pas, pour l'instant, de changement de cap mais restons bien entendu à l'écoute du marché et saurons nous adapter au besoin.

3 - Sur les événements survenus depuis la clôture de l'exercice :

- Néant

4 - Sur l'activité en matière de recherche et de développement :

- Néant

FRAIS GENERAUX

Vous avez pu constater qu'aucune réintégration de frais généraux visés aux articles 223 Quater et Quinquies (articles 39-4 et 39-5) du Code Général des Impôts n'a été effectuée pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice.

DIVIDENDE

Nous vous signalons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours de l'exercice.

PRISE DE PARTICIPATION

Nous n'avons à vous signaler aucune prise de participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française, ni aucune acquisition de plus de la moitié du capital social d'une telle société au cours de l'exercice écoulé.

Compte tenu de nos explications et des documents qui vous sont présentés, nous vous demandons de bien vouloir approuver les décisions de votre gérant, les comptes et les résolutions qui vous sont proposés, donner quitus à la gérance, et lui fournir, grâce à votre collaboration, les moyens de continuer son action, et ce dans l'intérêt de la Société.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

AA

NA NA

IDENTIFICATION		SOCIÉTÉ A.Z.M.	
FORME JURIDIQUE		S.A.R.L.	
CAPITAL		16000 €	
SIEGE SOCIAL		22 RUE D'AMSTERDAM 75009 PARIS	
RCS	SIRET	797586443	00013
ACTIVITE		RESTAURATION	

A N N E X E

au bilan, avant répartition de l'exercice clos le :

31 DECEMBRE 2023

dont le total est de :

1 768 643.72€,

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires s'élève à :

2 101 623.88 €

et dégageant un bénéfice de :

229 829.31.€

l'exercice, d'une durée de **12 mois** recouvre la période allant du :

1^{er} JANVIER 2023 au : 31 DECEMBRE 2023

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels

Ces comptes ont été établis le 18/04/2024 2024 par la gérance.



SOMMAIRE



- Règles et méthodes comptables
- Tableau des méthodes comptables appliquées

Informations complémentaires :

- Evaluation des investissements
- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Primes à la gérance
- Charges à payer & provisions de l'exercice
- Emprunts auprès des établissements de crédit :
 - > récapitulation des emprunts :
 - > emprunt CIC (220 000 € à l'origine)
 - > emprunt CIC (PGE) (100 000 € à l'origine)
 - > emprunt C.E. (15 241 € à l'origine)
 - > emprunt C.E. (500 000 €, à l'origine)
- Répartition des chiffres d'affaires par établissement





Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été élaborés, dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, en présumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des "coûts historiques". Les reclassements, éventuellement, opérés n'engendrent aucune incidence sur la situation nette ou sur le résultat de l'exercice.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Elles prennent en considération les nouvelles règles comptables sur les actifs :

□ - la méthode simplifiée prospective a été retenue pour l'évaluation, la définition et la comptabilisation des actifs.

Les immobilisations sont retenues pour leur valeur d'acquisition en prenant en compte les frais annexes de mise en état de fonctionnement ou d'utilisation après déduction des éventuels rabais, remises, ristournes obtenus

Pour les immobilisations devant être amorties, l'amortissement est pratiqué selon la durée d'usage, étant précisé que pour les immobilisations décomposables, la décomposition de celles-ci ne présente aucun caractère probant.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et ANC 2018-07 (relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les montants sont indiqués en euros.
Seules sont exprimées les informations significatives.



Tableau des méthodes comptables appliquées		
Postes		Méthode d'évaluation ou de calcul
Coût d'entrée des immobilisations	☐ incorporelles et corporelles	frais d'acquisition ☐ Charges ☒ Immobilisations ☐ non applicable (sans objet)
	☐ financières	frais d'acquisition ☒ Charges ☐ Immobilisations ☐ non applicable (sans objet)
Amortissements des immobilisations corporelles		☒ Amortissement linéaire
		☐ Amortissement dégressif fiscal
		☐ Autres (à préciser :)
		☐ non applicable (sans objet)
Evaluation des stocks		☒ Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)
		☐ Premier entré, premier sorti (PEPS-FIFO)
Contrats à long terme et travaux en cours		☐ Reconnaissance du C.A. à l'avancement
		☐ Reconnaissance du C.A. à l'achèvement
		☒ non applicable (sans objet)
Engagement de retraite et indemnités assimilées		☐ Provisions (passif)
		☐ Informations en
		☒ non applicable (sans objet)

◆

EVALUATION DES INVESTISSEMENTS (actuels ou futurs)

☐ Frais de recherche et de développement :

Les dépenses engagées sont inscrites en immobilisation s'il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant des possibilités sérieuses de rentabilité futures.

Les durées d'amortissement sont fonctions de la nature des frais engagés et de la durée de vie estimée des projets.

☐ Fonds commercial :

(Code du commerce Art. R 123-186)

☐ Autres immobilisations incorporelles :

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées sont évalués à leur coût d'acquisition, y compris les frais engagés pour leur acquisition.

▣ **Immobilisations corporelles :**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens , y compris les frais engagés pour leur acquisition.

▣ **Amortissements :**

Catégorie	MODE	Durée
Concessions, logiciels et brevets	Linéaire	1 à 5 ans
Construction	Linéaire	10 à 30 ans
Agencements & Aménagements des constructions	Linéaire	10 à 15 ans
Installations techniques, matériels & outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Installations & Agencements & Aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Immobilisations : rapprochement entre les valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture & variation des entrées et des sorties ou mises au rebut de l'exercice

▣ Cf liasse fiscale tableau N° 2054



Amortissements : rapprochement par catégorie d'immobilisations entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice et indication des augmentations et diminutions de l'exercice

▣ Cf liasse fiscale tableau N° 2055



Dépréciations : rapprochement par catégorie d'actifs entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice et indication des augmentations et diminutions de l'exercice				
Dépréciations	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks et en cours				
Clients et comptes rattachés				
Autres actif				
Total général				
Observation : Néant				

OBSERVATIONS :**▣ Titres immobilisés :**

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés peuvent être dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actualisée à la clôture de l'exercice.

▣ Créances immobilisées :

Les prêts, dépôts et autres créances sont évalués à leur valeur nominale et peuvent être dépréciés par voie de provisions pour tenir compte de leur valeur actualisée à la clôture de l'exercice.

▣ Dépréciation des créances :

Les créances peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

▣ Produits et charges exceptionnels :

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise

PRIME EXCEPTIONNELLE ATTRIBUEE A LA GERANCE SUR L'EXERCICE 2023

Selon A.G.O. des associés, en date du 20/12/2023, il a été décidé, le versement d'une prime exceptionnelle d'un montant brut de 67 500 euros (montant brut) à la gérance, Monsieur Aziz ALPARSLAN, ayant le statut de salarié. Cette primes imputable sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 et sera payable sur l'exercice 2024, aux mois suivants :

ANNEE	MOIS	TOTAL		
2024				
	AVRIL	7 500,00		
	MAI	7 500,00		
	JUIN	7 500,00		
	JUILLET	7 500,00		
	AOUT	7 500,00		
	SEPTEMBRE	7 500,00		
	OCTOBRE	7 500,00		
	NOVEMBRE	7 500,00		
	DECEMBRE	7 500,00		
		67 500,00		67 500
	Charges sociales	taux		
	URSSAF	25,50	67 500,00	17212
		8,65	49 500,00	4282
				21 494
	RETRAITE	4,72%	49 500,00	2336
		12,95%	18 000,00	2331
				4667
				26 161
				93 661

CHARGES A PAYER, TRANSFERT DE CHARGES,		
		€
A	CHARGES A PAYER	
	☐ congés à payer	20 341,75
	☐ charges sur congés à payer	4 536,85
	☐ prime gérance 2023	67 500,00
	☐ charges sociales sur prime gérance	26 161,00
	> URSSAF ,,.,.,.,,21 494 €	
	> RETRAITE ... 4 667 €	
		118 539,60
B	TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	
	☐ avantages nourriture du personnel	28 837,97
		28 837,97

RECAPITULATION : EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

COMPTES		Montant à l'origine	RBT (de l'exercice)	SOLDE (à la fin de l'exercice)	1an	5ans	+ 5ans	INTERETS (de l'exercice)
16410100	CIC	100 000,00	24 824,86	62 827,70	24 999,18	37 828,52		534,02
16420000	CIC	220 000,00	29 988,26	17 751,13	17 751,13	0,00		629,74
16430020	CE	500 000,00	72 325,97	222 657,93	73 264,53	149 393,40		3 378,67
16440020	CE	15 241,00	5 080,15	5 130,76	5 130,76	0,00		78,05
			132 219,24	308 367,52	121 145,60	187 221,92		4 620,48

SARL A.Z. M.

EMPRUNT – CIC-(220 000 € à l'origine)



ORGANISME	C. I. C.
OBJET DU PRET	prêt professionnel
MONTANT DU PRET	220 000.00 €
TAUX	1.85 % (taux fixe)
DUREE	5 ans
DEBUT D'AMORTISSEMENT	05/07/2017
FIN D'AMORTISSEMENT	05/07/2024 (modifié)
MONTANT DES ECHEANCES	2 628.50 € (modifié)
INTERETS DE L'EXERCICE	924.00 €
CAPITAL AMORTI (au cours de l'exercice)	29 988.26 €
CAPITAL RESTANT DU	17 751.13 € (au 31 décembre 2023)
■	

SARL A.Z. M.

EMPRUNT – CIC-PGE- (100 000 € à l'origine)



ORGANISME	C.I.C
OBJET DU PRET	PGE (à l'origine)
MONTANT DU PRET	100 000.00 €
TAUX	0.70 %
DUREE	60 mois (dont période différée)
DEBUT D 'AMORTISSEMENT	15/07/2022
FIN D'AMORTISSEMENT	15/06/2026
MONTANT DES ECHEANCES	2 185.16€ (assurance 36.80 € + commission de garantie : 35.12) incluses
INTERETS DE L'EXERCICE	534.02€
CAPITAL AMORTI (au cours de l'exercice)	24 824.86 €
CAPITAL RESTANT DU	62 827.70 € (au 31 décembre 2023)
■	

SARL A.Z. M.

EMPRUNT – C.E.-(15241 € à l'origine)



ORGANISME	CAISSE D'EPARGNE
OBJET DU PRET	CREDIT EXPRESS PRO
MONTANT DU PRET	15 241.00 €
TAUX	0.99 %
DUREE	36 mois
DEBUT D 'AMORTISSEMENT	05/01/2022
FIN D'AMORTISSEMENT	05/12/2024
MONTANT DES ECHEANCES	434.27 € <i>(accessoires inclus : 4.42 €)</i>
INTERETS DE L'EXERCICE	78.05 €
CAPITAL AMORTI <i>(au cours de l'exercice)</i>	5 080.15 €
CAPITAL RESTANT DU	5 130.76 € <i>(au 31 décembre 2023)</i>
■	

SARL A.Z. M.

EMPRUNT – C.E. (500 000 € à l'origine)



ORGANISME	CAISSE D'EPARGNE
OBJET DU PRET	Achat fonds de commerce
MONTANT DU PRET	500 000.00 €
TAUX	1.29 %
DUREE	84 mois
DEBUT D'AMORTISSEMENT	10/01/2019
FIN D'AMORTISSEMENT	10/10/2026 (modifié)
MONTANT DES ECHEANCES	6 483.72 € (modifié) (assurance 175 € incluse)
INTERETS DE L'EXERCICE	3 378.67 €
CAPITAL AMORTI (au cours de l'exercice)	72 325.97 €
CAPITAL RESTANT DU	222 657.93 € (au 31 décembre 2023)
	
■	

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES / RAPPEL DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2022 / EVOLUTION

1-MONTANTS HORS TAXES									
ANNEE 2023				RAPPEL : ANNEE 2022					
RECETTES	10%	20%	TOTAL	RECETTES	10%	20%	TOTAL	EVOLUTION	(A-B)
			A				B		

MELODIE - "AMSTERDAM"	1 352 371,74	6 832,51	1 359 204,25	1 090 099,63	8 195,49	1 098 295,12	260 909,13		
LA CASITA - "WASHINGTON"	711 938,37	30 481,26	742 419,63	427 672,70	33 264,67	460 937,37	281 482,26		
TOTAL 1	2 064 310,11	37 313,77	2 101 623,88	1 517 772,33	41 460,16	1 559 232,49	542 391,39		

2-MONTANTS T.I.C

MELODIE - "AMSTERDAM"	1 487 608,91	8 199,01	1 495 807,93	1 199 109,59	9 834,59	1 208 944,18	286 863,75		
LA CASITA - "WASHINGTON"	783 132,21	36 577,51	819 709,72	470 439,97	39 917,60	510 357,57	309 352,15		
TOTAL 2	2 270 741,12	44 776,52	2 315 517,65	1 669 549,56	49 752,19	1 719 301,76	596 215,89		



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire EDI 2065
pour 2024

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société A.Z.M		22 RUE D'AMSTERDAM	
SIRET	7 9 7 5 8 6 4 4 3 0 0 0 1 3	75009 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	258 746	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater V				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
		Société ADF BUREAU 2 RUE LE CORBUSIER 95190 GOUSSAINVILLE Tél: 0134040580	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	Identité du déclarant:	
(Cocher la case correspondante)		Date: 18/04/2024 Lieu: PARIS	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné:		Qualité et nom du signataire: GERANT	
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Signature: ALPARSLAN AZIZ	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

00000000

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant: Aziz ALPARSLAN

A A

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2024	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même				a		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d	
Montant des distributions										e	
autres que celles visées en (a),										f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g	
										h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j	
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)	
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :						
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	7	8
M ALPARSLAN AZIZ ASSOCIE 72 RUE DE L'AVENIR			100	2023	39 715						
93130 NOISY LE SEC											
M ALPARSLAN DAVID ASSOCIE 12 RUE DE NOYON			60								
93150 LE BLANC MESNIL											
M ALPARSLAN AZIZCAN ASSOCIE 52 AV. DES MARRONNIERS			40								
93290 TREMBLAY EN FRANCE											
K DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A						0 %	15 %	19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 22 RUE D'AMSTERDAM		75009 PARIS	
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant	
Numéro SIRET* 79758644300013			

		Exercice N clos le 31/12/2023		N-1 31/12/2022		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI	1 032 773	1 032 773	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ	273 679	93 647	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	225 166	169 769	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	333 094	193 941	
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	63 359	63 359	
	TOTAL (II)	BJ	BK	1 928 070	457 356	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	8 740	8 740
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	9 080	9 080
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	450	450
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY			
	Autres créances (3)	BZ	CA	22 792	22 792	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	256 868	256 868	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	297 930	297 930	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	2 226 000	457 356	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(0)	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *		Immobilités :	Stocks :	Créances :		

Exemple à conserver par le déclarant

Copie vérifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

AA

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :16.000.....)	DA	16 000	16 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 600	1 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	739 529	612 285
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	229 829	127 244
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	986 958	757 129
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	308 368	440 587
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	43 408	278 825
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	161 807	199 846
	Dettes fiscales et sociales	DY	258 104	119 525
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	10 000	10 000
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	781 686	1 048 782
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 768 644	1 805 910
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	594 464	740 405
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

AA

Désignation de l'entreprise :		Société A.Z.M.				Néant ☐			
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 101 624	FB		FC	2 101 624		1 559 232
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 101 624	FK		FL	2 101 624		1 559 232
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	33 808		29 738
	Autres produits (1) (11)					FQ	8		9
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 135 440	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	699 145		575 374
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 760		480
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	51 271		28 031
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(6 270)		3 020
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	272 240		247 873
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	14 289		10 672
	Salaires et traitements*					FY	564 208		412 529
	Charges sociales (10)					FZ	155 802		84 192
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	dont fonds de commerce	HS		GA	75 764		77 523
						GB			
						GC			
						GD			
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GE	840		103
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GF	1 829 049		1 439 797
	Autres charges (12)					GG	306 391		149 182
Total des charges d'exploitation (4) (II)									
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III) GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV) GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			30
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			30
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 620		6 644
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	4 620		6 644
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 620)		(6 614)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	301 770		142 569

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

AA

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		2 755		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		2 755		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	899	607		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	899	607		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(899)	2 148		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	71 042	17 473		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 135 440	1 591 765		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 905 611	1 464 521		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	229 829	127 244		
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {		produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {		- Crédit bail mobilier *	HP		
			- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	11 813			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	33 808	28 838		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	300	100	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires	A9
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		dont cotisations Madelin	A7
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N				
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
AMENDE CIRCULATION		375				
AVANCE SUR SALAIRE NON RECUPERABLE		524				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		
SUR RAPPEL COTISATIONS URSSAF 2021 ET 2022		11 813				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

AA

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	1 032 773	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	273 679	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	213 118	KT		KU	12 048
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	160 195	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	15 257	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	159 367	LC		LD	10 844
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	821 615	LO		LP	22 892	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	61 810	1U		1V	1 549		
TOTAL IV				LQ	61 810	LR		LS	1 549		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	1 916 198	0H		0J	24 441		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Régularisation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste 1		par cessations à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	1 032 773	1X	1 032 773	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	273 679	MI	273 679	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	225 166	ML	225 166	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	160 195	MO	160 195	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	15 257	MR	15 257	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	12 569	MT	157 643	MU	157 643	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	12 569	NH	831 939	NI	831 939	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W	
Autres participations		10		0X		0Y		0Z			
Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	63 359	2G	63 359		
TOTAL IV		13		NJ		NK	63 359	2H	63 359		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		0K	12 569	0L	1 928 070	0M	1 928 070		

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : AZIZ ALPARSLAN

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A A

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

FA

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.MNéant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE		PF	PG	PH
TOTAL I	RK		RM	RN	RO
Terrains	PI		PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
		75 386	18 261		93 647
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	147 188	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG
		73 136	16 024		89 160
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
		5 535	3 052		8 587
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
		92 915	15 847	12 569	96 194
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II	QU	394 161	QV	QW	QX
			75 764	12 569	457 356
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	QN	394 161	QP	QQ	QR
			75 764	12 569	457 356

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
		T3	T4	T5	T6	T7	T8
Inst. techniques mat. et outillage							
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NS + NT + NU			
						NZ	

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant: AZIZ ALPARSLAN

A A

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Quota

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	SZ	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

AA

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an ou plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US
	Autres immobilisations financières	UT	63 359	UV	(0)	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI				
	Personnel et comptes rattachés	UY	129	129		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	VM				
		VB	16 933	16 933		
		VN				
		VP				
	Groupe et associés (2)	VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 731	5 731		
	Charges constatées d'avance	VS				
TOTAUX		VT	86 151	VU	22 792	VV
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
		VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an ou plus 2	A plus d'1 an et 5 ans ou plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus de 1 an à l'origine	VH	308 368	121 146	187 222		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	161 807	161 807			
Personnel et comptes rattachés		8C	126 882	126 882			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	64 993	64 993			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	53 570	53 570			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	12 293	12 293			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	365	365			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	10 000	10 000			
Groupe et associés (2)		VI	43 408	43 408			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	781 686	VZ	594 464	187 222	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	43 408	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	132 219	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2020													
I. RÉINTEGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE													
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés												WA	229 829											
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE	XE														
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)				WG	WJ														
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB	)														
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX	XW 375														
	Amendes et pénalités				WJ	375				Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)				XZ											
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY												
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												Y7	71 042											
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.				WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				L7	K7												
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)								Y8											
				- imposées au taux de 0 %								ZN													
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme								WN													
				- Plus-values soumises au régime des fusions								WO													
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XR													
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé				DONT *				Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)				SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)				SW								
													Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro				M8	WQ							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1													
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3													
										TOTAL I		WR	301 246												
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE													
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *												WT													
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU													
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV												
					- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)								WH												
					- imposées aux taux de 19 %								WP												
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW												
					- imputées sur les déficits antérieurs								XB												
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6												
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WZ													
Régime des sociétés mères et des filiales *				Produit net des actions et parts d'intérêts :				(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations				2A	)				XA								
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX													
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZY												
	Majoration d'amortissement *												XD												
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA	XF										
			Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC											
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)												PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB										
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XS													
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)				Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)				X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit				Z1	)				XG							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2													
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH													
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)				XI	301 246				XJ												
				déficit (II moins I)																					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL					XL												
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	301 246				XO												

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant. AZİZ ALPARSLAN

44

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

31/12/2023

[illegible]

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant: Aziz ALPARSLAN

AA

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M		Néant ☐ °	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	24 879
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice
	L1	Imputations	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	127 244		- Autres réserves	ZD	127 244						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	127 244		Report à nouveau	ZG							
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	127 244					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	141 971	137 338				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	39 364	24 438				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	779	4 049				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	90 127	82 049				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	272 240	247 873				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	6 444	5 745				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés				ZS		9Z	7 845	4 927				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	14 289	10 672				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	213 895	160 069				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	74 082	64 672				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*						OB	506 317					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)						
							Si oui cocher 1 Sinon 0						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				JA		Plus-values à 15 %						
							Plus-values à 19 %						
	Groupe : résultat d'ensemble.				JD		Plus-values à 15 %						
							Plus-values à 19 %						
						Imputations							
						Plus-values à 15 %							
						Plus-values à 19 %							
						Imputations							
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe							
						JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

AA

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	REBUT CAISSE IMG	8 960	8 960		
	2	REBUT TV LED	598	598		
	3	REBUT NIKON	1 012	1 012		
	4	REBUT IPHONE 6	808	808		
	5	REBUT APPLE TEL	1 191	1 191		
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations ^a	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRI A		plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧)					
CADRI B		plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)	(A)		(B)		(C)
CADRI C		autres plus value taxable à 19 % ^a ⑪			(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

NA

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

	Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①*

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①		②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☒

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant: Aziz ALPARSLAN

AA

16

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	18
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	2 101 624
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	2 101 624
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	8
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	4 510
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	33 808
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	38 326
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	784 808
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	98 872
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	840
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	884 520
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	1 255 430
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	1 255 430
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	2 101 624	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
					18
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2023	GZ	31/12/2023
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

H A

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3 N° SIRET 7 9 7 5 8 6 4 4 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A.Z.M

ADRESSE (voie) 22 RUE D'AMSTERDAM

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	200

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom de famille	ALPARSLAN	Prénom(s)	AZIZ
Nom d'usage		% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	100
Naissance : Date	110173	N° Département	99	Commune	PAZARCIK
Adresse : N°	72	Voie	RUE DE L'AVENIR	Pays	TR
Code postal	93130	Commune	NOISY LE SEC	Pays	FR

Titre (2) M Nom de famille ALPARSLAN Prénom(s) DAVID

Nom d'usage % de détention 30.00 Nb de parts ou actions 60

Naissance : Date 150775 N° Département 99 Commune PAZARCIK Pays TR

Adresse : N° 12 Voie RUE DE NOYON

Code postal 93150 Commune LE BLANC MESNIL Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

7 9 7 5 8 6 4 4 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.Z.M

ADRESSE (voie)

22 RUE D'AMSTERDAM

CODE POSTAL

75009

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

ALPARSLAN

Prénom(s)

AZIZCAN

Nom d'usage

% de détention

20.00

Nb de parts ou actions

40

Naissance :

Date

311091

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

FR

Adresse :

N°

52

Voie

AV. DES MARRONNIERS

Code postal

93290

Commune

TREMBLAY EN FRANCE

Pays

FR

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

7 9 7 5 8 6 4 4 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.Z.M

ADRESSE (voie)

22 RUE D'AMSTERDAM

CODE POSTAL

75009

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

AA

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
42820000 CONGES A PAYER			20 341.75
31/12/2023 OD PROV. CONGES A PAYER (VARIAT.)		20 341.75	
42825000 PRIME GERANCE S/AGO			67 500.00
31/12/2023 OD PRIME GERANCE 2023		67 500.00	
43825000 URSSAF A PAYER S/PRIMES			21 494.00
31/12/2023 OD URSSAF S/PRIME GERANCE		21 494.00	
43825100 RETRAITE A PAYER S/PRIMES			4 667.00
31/12/2023 OD RETRAITE S/PRIME GERANCE		4 667.00	
43865000 CHARGES S/CONGES A PAYER			4 536.85
31/12/2023 OD VARIAT. CHARGES S/CONGES PAYE		4 536.85	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 PENALITES, AMENDES			375.00
06/10/2023 CIC 2822200 TP	375.00		
67180000 CH. EXCEPTION. OP. GESTION			524.00
31/12/2023 OD PERTE SALARIE BASPINAR	524.00		